



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-troisième jour de novembre deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Mario Dupuis, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Renaud Robinson, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absente :

- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9644-11-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9645-11-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 a été courriellé à chacun des maires le 18 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 octobre 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9646-11-2016 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 70 261,17 \$

Factures : 5 075,30 \$

TOTAL : 75 336,47 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance suivante :

Lettre du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Luc Blanchette, accordant une aide financière pour la formation des pompiers, l'achat d'équipements et pour les coûts d'intervention sur le territoire du parc de la Gaspésie et de la réserve faunique des Chics-Chocs, datée du 13 octobre 2016.

Cette lettre est accompagnée d'un chèque de 15 000 \$.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 OCTOBRE 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 octobre 2016* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

CONTRATS ACCORDÉS EN 2016 TNO

En vertu de l'article 961.3 du *Code municipal du Québec*, le préfet présente la liste des contrats accordés en 2016 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

CIMA +	34 492,50 \$	Remplacement d'un puits d'eau potable
Exploitation DL 9185-1444 QC inc.	46 275,50 \$	Construction d'un mur de soutènement

RÉSOLUTION NUMÉRO 9647-11-2016 TNO

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, établisse le calendrier de ses séances prévues en 2017, lesquelles auront lieu dans la salle de conférences du centre administratif de la MRC, à 19 h 15 et aux jours suivants:

Lundi 16 janvier
Lundi 13 février
Lundi 13 mars
Lundi 10 avril
Lundi 8 mai
Lundi 12 juin
Lundi 10 juillet
Lundi 11 septembre
Mardi 10 octobre
Mercredi 22 novembre
Lundi 11 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9648-11-2016 TNO

Excavation D.L., réfection de la surface de roulement du pont Ruisseau Côté, offre de services retenue

CONSIDÉRANT l'offre de services de Excavation D.L. 9185-1444 Québec inc. relative à la réfection de la surface de roulement du pont Ruisseau Côté, situé dans la route Saint-Joseph-des-Monts, datée du 8 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, retienne l'offre de services de Excavation D.L. 9185-1444 Québec inc. de 17 000 \$, plus taxes, relative à la réfection de la surface de roulement du pont Ruisseau Côté, situé dans la route Saint-Joseph-des-Monts, datée du 8 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9649-11-2016 TNO

Comités des TNO de La Haute-Gaspésie, rémunération et allocation de dépenses

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, forme des comités pour différents dossiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, rémunère et alloue une allocation de dépenses aux élus faisant partie des comités suivants :

- √ Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des TNO
- √ Comité des mesures d'urgence TNO

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9650-11-2016 TNO

Comité des mesures d'urgence TNO

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, nomme les postes suivants pour siéger au comité des mesures d'urgence TNO :

- √ Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
- √ Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
- √ Maire de la ville de Cap-Chat
- √ Représentants de la Sécurité civile
- √ Personnes-ressources

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9651-11-2016 TNO

Déplacement de la route du Ruisseau-Landry, paiement final, Les Entreprises Roy, Duguay & Associés

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Stantec experts-conseils ltée, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, peut procéder au paiement final pour le projet *Déplacement de la route du Ruisseau-Landry*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, paie 9 329,75 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Roy, Duguay & Associés, pour le projet *Déplacement de la route du Ruisseau-Landry*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9652-11-2016 TNO

Excavation D.L., construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue, paiement n° 1

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Stantec expert-conseil ltée, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, peut procéder au paiement n° 1 pour la construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, paie 47 325,14 \$, taxes incluses, à Excavation D.L. 9185-1444 Québec inc., pour la construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 30 à 19 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

